

**Au XVIIIe siècle l'enregistrement des baptêmes se faisait après
l'office.**

Retour à : [BAS-QUERCY](#) [histoire](#)

Recherche d'actes de naissance pour un mariage

1- L'an mil sept cent soixante quinze et le huitieme decembre apres midy a Cougournac dans notre maison presbiterale nous Joseph Dominique Antoine Vernede, prieur curé de Cougournac et Gibiniargues ayant ete pries par Jean Cantemerle dit saillac de donner l'extrait de baptême de son fils Pierre Cantemerle, nous aurions recherché inutilement dans les registres sur quoy nous luy avons dit de venir luy meme avec son épouse, le parrain la marraine et les témoins qui étaient présents ce qui auroit ete fait aujourdhuy et en consequence il nous auroit dit que personne navoit signé le dit acte de bapteme selon le mauvais usage de ce pays qui est que tout le monde se retire sans donner les noms quil faudrait metre sur les actes mais le dit Jean Cantemerle et Marie Dayche son épouse nous ont déclaré en presence des temoins soussignés que Pierre Cantemerle leur fils étoit né le septieme mars mille sept cent soixante trois, que Pierre Cantemerle leur fils ainé avoit été parrain au bapteme qui fut fait le lendemain a Cougournac par Mr le vicaire ce que le dit ainé icy present a dit etre vray, que Marie Laflorentie epouse de Jean Ayché du lieu et paroisse de Camarels etoit marraine ce que la dite Marie Laflorentie icy presente a dit etre vray et cela en presence de Monsieur Gabriel Laval juge de la Conserveurie de Lhonor de Cos et autres lieux et de Hugues Quercy qui a aussi certifié etre present au dit bapteme de Pierre Cantemerle qui ont signé avec nous le père et la mère le parrain et la marraine qui nont signe pour ne scavoir de ce requis

LAVAL

QUERCY

VERNEDE curé

2- L'an mil sept cent soixante quinze et le huitieme decembre apres midy a Cougournac dans notre maison presbiterale nous Joseph Dominique Antoine Vernede, prieur curé de Cougournac et Gibiniargues ayant ete pries par Jean Marconier dit Lapierre laboureur du lieu de Manho dechercher l'acte de baptême de son fils Geraud Marcounier, nous aurions recherché inutilement dans les registres sur quoy nous luy avons conseillé de venir luy meme avec son épouse, le parrain la marraine et les témoins qui étaient présents lors du bapteme en consequence de quoy il est venu aujourdhuy avec son épouse et nousa dit en presence des temoins soussignés que l'acte de bapteme de son fils navait pas été inseré dans les registres apparemment par la raison du mauvais usage de ce pays qui est que lon se retire de suite sans donner les noms que lon devoit inserer dans les actes mais que son dit fils Geraud étoit né suivant l'aveu quil en a fait conjointement avec son épouse Therese Martin icy presente le septieme mars mille sept cent soixante trois, quil avoit ete baptisé le lendemain huitieme mars que Geraud Marcounié son feu père avoit été parrain, que feu Anne dite de Peyrouliér épouse de Mr Pierre Martin chirurgien juge de Puycornet pere de son épouse avoit ete marraine que le bapteme du susdit enfant avoit ete fait en meme tems que celui de Pierre Cantemerle Saillac le huitieme du dit mois et an par Mr le vicaire de Cougournac, ce qui a ete certifié etre vray par Pierre Cantemerle dit Saillac fils ainé et Marie Laflorentie epouse de Jean Ayché du lieu et paroisse de Camarels qui etoient parrain et marraine du bapteme dudi Pierre Cantemerle, Lea parrain et la marraine du dit Marconnier sont décédés depuis

*longtems ce qui a ete lu et assure etre vray en presence de Monsieur Gabriel Laval juge de la
Conseigneurie de Lhonor de Cos et autres lieux et de Hugues Quercy fils ainé du lieu de
Maleguerre le père na point signe pour ne scavoit de ce requis mais la mere, les temoins et
moy, non Pierre Cantemerle ny Marie Laflorentie qui ont dit ne scavoit*

LAVAL

QUERCY

*3- L'an mil sept cent soixante quinze et le huitieme decembre apres midy a Cougournac
dans notre maison presbiterale nous Joseph Dominique Antoine Vernede, prieur curé de
Cougournac et Gibiniargues ayant ete prie par Jean Cantemerle dit saillac laboureur du lieu
de Maleguerre presente paroisse de donner l'acte ou l'extrait de l'acte de baptême de son fils
Pierre Cantemerle, nous aurions recherché inutilement dans les registres sur quoy nous luy
avons dit de venir luy meme avec son épouse, le parrain la marraine et les témoins qui étaient
présents lors du baptême pour le certifier et coucher leur déclaration sur le registre en
consequence de quoy il est venu aujourdhuy avec son epouse Marie Dayche et Pierre
Bonnafous fils dit Paren parrain dudit enfant qui ont dit en presence des temoins soussignés
que Pierre Cantemerle étoit né le sixieme avril mille sept cent soixante cinq, et quil avait este
baptisé le lendemain septieme avril que Hugues Quercy etoit present lorsque le dit enfant fut
baptisé lequel le dit etre vray, ils ont dit encore que Etienne Marconnier ou Sicard dit
Marconnier du lieu de Maleguerre étoit present mais quil navaoit pu venir pour le certifier
etant dans son lit malade, ils ont encore dit que la marraine Magdelaine Verdier epouse de
Pierre Ayché bourgeois du lieu de Reille paroisse de Leribosc Grand Mère de l'enfant etoit
morte et quapres le baptême ils setoient tous retirés sans donner leur noms et sans faire
inserer le dit baptême dans les registres Lecture de tout le dessus ayant ete faite tous ont dit
que cetoit la verité et ont signé le dit Hugues et Bonafoux dit Paren , non le père et la mere
qui requis de signer ont dit ne scavoit, en presence de Monsieur Gabriel Laval juge de la
Conseigneurie de Lhonor de Cos et autres lieux resident a Saint Marc et dudit Hugues
Quercy fils ainé du lieu de Maleguerre*

BONNAFOUS

LAVAL

QUERCY

VERNEDE curé

Rectificatif Baptême de Louis NEGRE 1813

Baptême Louis NEGRE dit Paillole

Rectification d'après le jugement du tribunal de Montauban inscrit tout au long ce jourdhuy treize juin mille huit cent treize, sur les registres des naissances de l'état civil de la dite commune de Cazes Mondenard par lequel il est ordonné de substituer le nom de Geraud a celui de Pierre qui précède le nom NEGRE jeune, que ceux de Jeanne GILIE seront substitués a ceux de Catharine ROUJOLS qui précède les mots son époux, et qu'à la place dut mot maternelle, qui suit ses mots marraine Marie NEGRE tante, il seroit substitué celui de paternelle